

## SEANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2018

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY Aurélien LEMOINE, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX.

ABSENTS EXCUSES: Agnès FRADET (procuration à Pierre SOLON), Sylvie BRANSOLLE (procuration à Jérôme BRILLARD)

ABSENTE : Laurence LUSSEAU

SECRETAIRE : Michelle DAGUET

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

### CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS

Point sur les travaux : l'accès PMR est réalisé. Il y a un problème de coloris dans le couloir des vestiaires.

#### 2018-49 Avenant entreprise C THIERRY

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent le devis en moins-value présenté par l'entreprise C. THIERRY ZI St Séverin 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES pour un montant de 550 € HT, soit 660 € € TTC.

Ce devis représente une moins-value sur la laine de roche.

Montant actualisé du marché :	76 572,94 € HT / 91 887,52 € TTC
Avenant 3	- 550,00 € HT / - 660,00 € TTC
Nouveau montant	76 022,94 € HT / 91 227,52 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé cet avenant.

Monsieur SOLON présente le devis de M. DESBUREAUX de 4 745,48 € HT pour la motorisation des châssis. Après un vote donnant 1 voix pour la motorisation immédiate et 13 voix contre, ce devis est refusé. Il faut prévoir le câblage (il faudra demander un devis à l'entreprise PELLÉ).

Néanmoins, Judicaël BERTIN fait remarquer que les fenêtres devraient s'ouvrir sans autre intervention.

#### 2018-48 Avenant entreprise PELLE

Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, acceptent le devis présenté par l'entreprise PELLE 8, rue Louis et Auguste LUMIERE 41000 BLOIS pour un montant de 9 262.72 € HT, soit 11 115.26 € TTC.

Ce devis concerne la vidéo surveillance, une centrale intrusion, la gestion de l'éclairage de la salle et une alarme chaudière.

Montant initial du marché :	43 102.97 € HT / 51 723.56 € TTC
Avenant n° 1	9 262.72 € HT/ 11 115.26 € TTC
Nouveau montant	52 365.69 € HT/ 62 838.82 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé cet avenant et le devis.

Un devis de 844,80 € HT de l'entreprise PELLÉ pour l'installation d'une caméra dôme qui permettrait de voir jusqu'au carrefour est refusé à la majorité (4 voix pour l'installation et 10 voix contre) par contre le câblage est accepté.

Espaces verts : Monsieur SOLON présente deux devis, celui de l'entreprise BERTIN de 4 851,49 € TTC et celui de l'entreprise BESNARD de 5 314,04 € TTC.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux retiennent l'entreprise BERTIN.

Création de points lumineux sur le parking : Monsieur SOLON a demandé à l'entreprise DHENNIN (qui a établi un devis) de baisser le prix des candélabres ; si celle-ci ne baisse pas ses tarifs, il leur sera confié uniquement la pose des massifs. Monsieur SOLON rappelle que l'installation de candélabres est éligible de subvention à hauteur de 40 % par le SIDELC.

#### 2018-47 Avenant entreprise LEFEVRE

Les Conseillers Municipaux, par 2 voix contre et 12 voix pour, acceptent le devis présenté par l'entreprise LEFEVRE 21, route de la Vallée du Loir 41100 PEZOU pour un montant de 11 609,25 € HT, soit 13 931,10 € TTC.

Ce devis concerne l'accès à la salle multisports en béton désactivé.

Montant actualisé du marché :	57 259,00 € HT / 68 710,80 € TTC
Avenant n° 2	11 609,25 € HT / 13 931,10 € TTC
Nouveau montant	68 868,25 € HT / 82 641,90 € TTC

Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.

### SONORISATION DE L'EGLISE

Les Conseillers Municipaux examinent les devis de la société LEVEQUE pour la sonorisation de l'Eglise, le premier de 4 185,90 € TTC et le second de 1 058,40 € TTC pour une utilisation mobile.

Les Conseillers ne prennent pas de décision car le devis présenté manque de précision et est trop onéreux, un autre devis va être sollicité et M. SOLON est autorisé à le signer.

Pour la sonorisation mobile, la commune s'en occupera.

### TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur ROUSSINEAU informe que les employés communaux ont effectué des travaux de voirie notamment rue Saint Marc, rue Basse, à la Guizonnière.

Les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité de faire réaliser les travaux de voirie suivants : Tertre Asselin (1 600 €), chemin de Chêne Carré (6 230 €) l'aménagement du parvis de l'Eglise (1 800 €), la traversée de Chicheray (1 450 €) l'entrée du chemin de l'association foncière à Chêne Carré (2 500 €) pour la somme totale de 13 600 € HT.

Monsieur ROUSSINEAU présente un devis relatif au marquage au sol en résine à froid qui s'élève à 3 810 € TTC. Si ce marquage était fait en régie, il coûterait environ 3 000 € à la commune. Il est décidé que le marquage sera fait pour partie par l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE ; une petite part sera faite en régie pour comparaison.

Monsieur ROUSSINEAU présente d'autres devis :

Route de la vallée du Loir (26 800 € HT), route de Monthenry (25 624 € HT), chemin des bords du Loir (37 415 € HT), Fossé de Fontaine (18 832 € HT). Ces devis seront réexaminés en 2019.

Il informe que suite au dernier conseil municipal, il a sollicité EUROVIA qui a rebouché les trous qu'ils avaient faits.

### COMMUNICATIONS ET CULTURE

Monsieur SOLON donne lecture d'un courrier de M. ADAM domicilié à Renay qui aimerait acheter le plan d'eau communal et fait une offre entre 10 000 et 12 000 €, les Conseillers Municipaux refusent à l'unanimité.

Il donne ensuite lecture d'un courrier de Mme PINEAU domiciliée à Chicheray qui conteste l'emplacement d'un arrêt de car face à sa propriété car elle estime l'endroit dangereux pour les enfants et pense de plus que les gros engins ne pourront plus accéder à sa propriété. Monsieur SOLON indique que cet emplacement qui regroupe 2 arrêts de bus a été validé par le Conseil Régional a été choisi pour mettre en sécurité les enfants.

Une subvention de 5 036 € vient d'être accordée à la commune pour son étude patrimoniale du réseau d'assainissement.

Monsieur ROUSSINEAU donne le compte-rendu d'activités du SIAEP de PEZOU établi par SUEZ.

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 18 janvier 2019.

### QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil aura lieu le 6 novembre et portera sur les orientations budgétaires.

Le Maire,  
Pierre SOLON